

Compte rendu de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes Handicapées du

Mardi 12 décembre 2017

Etaient Présents :

Elus : Mesdames BOYER Noëlle et Marty Lucienne et Monsieur SAN JUAN Alain

Associations : Mesdames COUYBA Monique (APAJH) , Peyrebrune Maria (ARDDS46), Messieurs Soulat Jean-Louis (Lamourous), Quercy Bernard (APF).

Services : Mrs LAFAGE Serge (Proximité) , FICHET Fabrice (Bâtiments), Grossetête Julien (transport) LAGARDE Jean-Marc (Délégué handicap).

INVITES : Elina Hebert, Théo Maury lycéens de Clément Marot

EXCUSES : MONSIEUR le Maire, madame Bonnet Cathy

Rapporteur : Monsieur LAGARDE .

Mot d'accueil de Madame BOYER et présentation de l'ordre du jour. Un Powerpoint de présentation accompagnant les différents points à l'ordre du jour est lancé.

1/Accessibilité voirie /quais de bus.

Julien Grossetête présente un power point qui précise que 23 points d'arrêt de bus ont été mis en accessibilité en 2017. Il détaille les différentes formes d'arrêts. En 2017 nous sommes passés de 12% à 25% d'arrêts accessibles. Le coût total pour 2017 prévu au BP, est de 300 000 e. Ce programme reçoit 40% de subvention de l'Etat. D'ici 2020 59% des arrêts seront accessibles.

2/ stationnement : point PMR

Déplacement aux beaux jours de la place PMR impasse du Pal sur l'avenue Jean Jaurés.
Agrandissement du parking relais des Chartreux avec modification probable des PMR dans le sens d'un rassemblement à l'entrée, type zone PMR dans le parking.

Sur l'espace Clément Marot sur deux places handicapés existantes, pour laisser un passage pompier, une seule a été réimplantée vers le chapiteau.

La mise aux normes des panneaux PMR se poursuit.

La commission évoque la situation des PMR sur les parkings du grand Cahors : Médiathèque, conservatoire de musique, DOJO, Ilbert, Divonéo.

En cas d'infraction au stationnement la police municipale ne peut pas intervenir car il n'y a pas de cadre signé entre les deux collectivités.

La commission demande que la situation fasse l'objet d'un courrier au Président de la communauté d'agglomération.

3 / Les ERP

Le registre des ERP consultable en ligne sur les pages handicap est en cours de réalisation.

Monsieur Fichet fait un rappel sur les agendas programmés d'accessibilité qui ont été accordés sur 9 ans pour la ville et 6 ans pour le Grand Cahors.

Monsieur Fichet rappelle le budget annuel consacré depuis 2 ans à la mise en accessibilité des bâtiments et qui s'élève à 70 000 e par an.

Madame Couyba reprend pour mémoire le déroulé de la mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie. La première loi date de 1975, le second texte date de 2005 enfin les ordonnances de 2015 ont posé une limite ferme tout en donnant des délais qui laissent espérer une accessibilité réelle en 2025 !

4/ Journée du handicap : compte rendu

5/ Point sur le TAD PMR

6/ Questions diverses :

- Le groom de la piscine est trop dur. Il faudrait le régler pour que ce soit moins difficile
- Accessibilité cathédrale, l'APF revient sur cette question qui reste problématique
- Cheminement en fauteuil sur le pont Valentré où en est-on ? Aucune bande roulante à l'horizon
- DRIVE POSTAL : la commission souhaite que la possibilité d'installer un drive postal avant la poste soit étudiée.
- LES TOILETTES PUBLIQUES : les WC payants de Cahors Plage ne rendent pas la monnaie les autres (Halles et boulevard sont toujours inutilisables pour les personnes handicapées).

A 12H l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.